



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IVG

Question écrite n° 57878

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la difficulté en France d'accéder à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). En effet, dans certaines villes on assiste à une dégradation de l'accès à l'IVG, les centres pratiquant l'IVG sont de moins en moins nombreux et les médecins sont de plus en plus réticents à pratiquer l'IVG après 8 semaines, alors que le délai légal maximum est de 12 semaines de grossesse. Les femmes, qui sont encore dans les délais légaux pour faire appel à l'IVG, ne peuvent pas y accéder faute de centres pratiquant l'IVG et de places dans les plus brefs délais. Selon le planning familial, le manque de centres pratiquant l'IVG, et la réticence des médecins à le pratiquer après 8 semaines de grossesse, force tous les ans 3 000 à 5 000 femmes à se faire avorter à l'étranger. L'offre d'IVG par voie médicamenteuse est en train de se développer, mais cette pratique peut être utilisée seulement jusqu'à la 5e semaine de grossesse, ce qui signifie que, pour y avoir recours, il faut avoir pu déceler sa grossesse assez tôt. L'IVG par voie chirurgicale n'est pas assez accessible surtout à cause du faible nombre de centres qui la pratiquent. En conséquence, il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour développer la pratique de l'IVG par voie chirurgicale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57878

Rubrique : Avortement

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2009, page 8452

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)